



ELECTRICITE

Lieu de consommation :

GAEC LA FERME DES SAIGNES
LIEU
DIT LES BOUCAUDS
..
71800 CHATENAY

Votre service clients :

Pour tout renseignement :

portant sur votre contrat, votre tarif,
votre facturation, nos offres et services
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à
17h



Tél : 09 70 17 37 15

Coût d'un appel local selon opérateur



clients-france@met.com

MET France

4 rue de la République
69001 LYON

Vos références client :

Code client : F/E21007846

Point De Livraison : 12191895754178

Vos informations contrat :

Numéro contrat : 800060169

Date d'échéance : 01/07/2024

Préavis de résiliation 1 mois

SereniPro ST

Offre prix de marché – avec ARENH

Contractant :

GAEC LA FERME DES SAIGNES

Urgence dépannage Enedis :

Tél : 0972 675 0 71

Coût d'un appel local selon opérateur

GAEC LA FERME DES SAIGNES
294 ROUTE DE TRAPPELOUP
71800 CHATENAY
France

Facture N° : F-000074525 du 21/05/2024

Condition de paiement : Prélèvement

Date d'échéance : 05/06/2024

MET France Electricité		104,54€
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité		77,18€
Taxes et contributions		51,10€
Montant Hors TVA		232,82€
Montant base taxable TVA 20,0 % sur	206,96€	41,39€
Montant base taxable TVA 5,5 % sur	25,86€	1,42€
Montant TVA		42,81€
Montant TTC de la facture		275,63€
Solde avant facturation *		0,00€

Montant à payer

275,63€

Prochain relevé vers le 19/06/2024

Transmission de vos index avant le : 01/06/2024

*Sous réserve, notamment, du bon encaissement des règlements déjà effectués.

Conditions Générales de Vente :

Selon la loi LME du 04/08/2008, toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du fournisseur.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Les TVA sont payées sur les débits. Il ne sera pas accordé d'escompte en cas de paiement anticipé.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Date du prélèvement : 05/06/2024

Montant : 275,63€

Références du compte :

Nom du titulaire du compte : GAEC La Ferme Des Saignes
Banque : CRCAM CENTRE EST
Iban : FR7617806****07*****000**
BIC : AGRIFRPP878
RUM : 1000MET16290
ICS : FR70ZZZ834987

Conformément aux nouvelles dispositions européennes, MET France prévoit la mise en place du prélèvement SEPA. Les modalités de prélèvement restent inchangées, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute demande relative à votre mandat de prélèvement SEPA, vous pouvez vous connecter à votre espace client dédié sur <https://espace-client.fr.met.com/> ou contacter notre service client au 09 70 17 37 15.

A l'occasion d'un premier prélèvement ou toute modification ultérieure, il est recommandé de vérifier ces indications et de signaler toute anomalie à votre service clients.

Détail de votre facture :

Numéro : F-000074525

Document à conserver 10 ans

2/2

Vos références client :

Code Client : F/E21007846
Identifiant PDL : 12191895754178
Option Tarifaire : Base
Grille Tarifaire : SP3_2021_006

Données de comptage :

Référence compteur : 04217608008692
Type de compteur : Compteur Linky
Puissance souscrite (kVA) : 15

Prestations	index compteur en kWh				Coeff Lecture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux de TVA						
	Ancien Index	Nouvel Index	Différence Index												
MET France Electricité															
Abonnement du 01/06/2024 au 30/06/2024 sur la base de 81,36 €/an										81,36 €/an	6,78	5,5%			
Consommation du 19/04/2024 au 19/05/2024										1408					
Consommation du 19/04/2024 au 19/05/2024	46234	47642	1408	1.0	1408	0,05808 €/kwh	81,78	20,0%							
ARENH - écrêtement (6) Base du 19/04/2024 au 19/05/2024	46234	47642	1408	1.0	1408	0,01135 €/kwh	15,98	20,0%							
Utilisation du réseau public de distribution d'électricité (identique pour tous les fournisseurs)															
Composante Comptage L 0-18 kVA - Echoir du 19/05/2024 au 18/06/2024						31	0,054426 €/J	1,69	5,5%						
Composante Gestion - Echoir du 19/05/2024 au 18/06/2024						31	0,042295 €/J	1,31	5,5%						
Composante Soutirage CU 9-18 kVA / Part fixe - Echoir du 19/05/2024 au 18/06/2024						465	0,027213 €/kVA/J	12,65	5,5%						
Composante Soutirage CU 9-18 kVA / Part variable du 19/04/2024 au 19/05/2024					1.0	1408	0,0437 €/kWh	61,53	20,0%						
Taxes et contributions															
CTA (1) du 19/05/2024 au 18/06/2024						15.64	21,93 %	3,43	5,5%						
CSPE (3) du 19/04/2024 au 19/05/2024						1408	0,02100 €/kwh	29,57	20,0%						
CSAE (4) Base du 19/04/2024 au 19/05/2024						1408	0,00769 €/kwh	10,83	20,0%						
CEE (5) du 19/04/2024 au 19/05/2024						1408	0,00516 €/kwh	7,27	20,0%						

Montant base taxable TVA 20,0 % sur 206,96 €	41,39€
Montant base taxable TVA 5,5 % sur 25,86 €	1,42€
Total HT	232,82€

Votre Historique de Consommation		
Période	Consommation en kWh	Type de relève
Période de la relève du 01/10/2023 au 19/10/2023	497	Réelle
Période de la relève du 19/10/2023 au 19/11/2023	1079	Réelle
Période de la relève du 19/11/2023 au 19/12/2023	1566	Réelle
Période de la relève du 19/12/2023 au 19/01/2024	1645	Réelle
Période de la relève du 19/01/2024 au 19/02/2024	1735	Réelle
Période de la relève du 19/02/2024 au 19/03/2024	1499	Réelle
Période de la relève du 19/03/2024 au 19/04/2024	1346	Réelle

Votre Bilan de Facturation		
Période Du 01/10/2023 au 21/05/2024	Montant HTT en Euros	Montant TTC en Euros
Montant de l'abonnement facturé	193,31	234,54
Montant de la consommation facturée	1492,40	2096,78
Montant des prestations et services souscrits	0,00	0,00
Montant total facturé en Euros		2331,32

Informations :

(1)CTA : Contribution Tarifaire d'Acheminement dont les taux sont fixés par arrêtés ministériels, rendus après avis de la CRE.
(2)TCDFE et TDOFE : Taxe Communale/Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité. Taxe locale collectée par les fournisseurs et reversée aux communes et départements.
(3)CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs.
(4)CSAE : Contribution à la Sécurité de l'Approvisionnement en Electricité. Participation au coût des garanties de capacité dont doit disposer le fournisseur pour garantir la consommation de ses clients en période de forte consommation.
(5)CEE : Certificats d'Economie d'Energie. Participation aux coûts des CEE mise à la charge du client.
(6) Complément ARENH conformément à l'article 6.a.3 des CGV et faisant suite à la délibération de la CRE.
Toute réclamation doit être adressée par courriel à l'adresse : clients-france@met.com. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de MET France n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Médiateur National de l'Energie - Libre réponse N°59252-75443 Paris Cedex 09. Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics ou au 0800.112.212 (appel gratuit depuis un poste fixe).